



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 octobre 2016 à 18 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Présentation du budget 2017.
- 10.03** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1160774006)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1160774006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'approuver la proposition budgétaire 2017 prévoyant un budget en équilibre de 34 285 000 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. De transmettre ledit budget au Comité exécutif, tel que stipulé par la Charte de la Ville de Montréal;
3. D'autoriser une affectation au montant de 964 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2016-09-23 09:23

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160774006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'exercice budgétaire de l'année 2017 a été marqué par les éléments suivants :

1. la poursuite de l'intégration de la réforme du financement des arrondissements (RFA) incluant le transfert des activités liées au matériel roulant (MRA) et aux contrats de transport de neige;
2. la poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO).

1. Poursuite de la réforme de financement des arrondissements

Au cours de l'année 2012, l'Administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, blâmaient le mode de financement comme source principale du problème.

L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. La réforme du financement des arrondissements repose sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La paramétrisation des budgets de fonctionnement selon le nouveau modèle de financement implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier les variations positives et négatives, un plan de mise en oeuvre a été établi : les variations positives seront étalées sur cinq ans alors que les variations négatives le seront sur dix ans. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente une diminution de 96 400 \$ en 2017, année 3 de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements. À la réallocation des budgets de fonctionnement, s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq cents du 100

\$ d'évaluation, déjà consenti en 2013, et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière.

De plus, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, les activités liées au matériel roulant et au transport de la neige ont été transférées au Service du matériel roulant et des ateliers et au Service de l'environnement pour un montant total de 3 325 000 \$.

2- Poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO) 2014-2018

La rémunération globale et les effectifs ont augmentés significativement depuis les fusions municipales de 2002. La masse salariale représente la moitié du budget de la Ville. Ainsi, la gestion planifiée des effectifs devient un élément central dans l'atteinte des objectifs de la Ville.

Orientation

- Abolir la moitié des postes devenus vacants en raison de départs à la retraite, excluant les policiers et les pompiers.

Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente l'abolition d'environ 29 postes sur un horizon de cinq ans. Par ailleurs, la réalisation de ce plan doit se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant les impacts sur les services offerts aux citoyens et en tenant compte de la vision des membres du conseil d'arrondissement. Ainsi, pour l'année 2017, c'est l'équivalent de 8,8 années-personnes qui ont été abolies au budget pour un montant de - 483 000 \$.

En résumé, voici les actions proposées dans le cadre du processus budgétaire 2017 :

1. Le regroupement de la Division des ressources humaines et la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles ainsi que le transfert des activités liées au matériel roulant ont permis l'abolition de 2,0 a-p. cadres (cadre administratif et contremaître).
2. L'optimisation des opérations entourant les mosaïcultures a permis l'abolition de 2,8 a -p. cols bleus auxiliaires.
3. La révision des activités liées à la gestion des terrains de tennis et à la gestion des projets ont permis l'abolition de 1,0 a-p. banques d'heures cols blancs et 3,0 a-p. professionnels.

Le détail des actions est présenté via le dossier des modifications apportées à la structure organisationnelle (GDD numéro 1166704005).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 210272 - Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le budget suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif.

Revenus	En milliers de dollars (\$)
----------------	------------------------------------

Revenus locaux	
Location et occupation du domaine public	825,6
Services culturels et récréatifs	217,1
Services techniques et travaux divers	129,8
Recouvrements de tiers	155,8
Imposition de droits	194,0
Vente de biens	52,6
Stationnements sur rue	6,0
Transferts (subventions gouvernementales)	175,0
<i>Sous-total revenus locaux</i>	<i>1 755,9</i>
Revenus de taxation	
Taxe d'arrondissement sur les services	6 672,9
<i>Sous-total revenus de taxation</i>	<i>6 672,9</i>
Transferts centraux	24 891,9
Appropriation du surplus	964,3
Total revenus	34 285,0

DÉPENSES	En milliers de dollars (\$)
Rémunération	18 566,7
Cotisations de l'employeur	5 258,6
Transport et communications	666,9
Services professionnels et techniques	2 627,9
Location, entretien et réparation	1 805,8
Biens non durables	4 545,0
Biens durables	174,2
Autres objets	639,9
Remboursement fonds de roulement	
Total dépenses	34 285,0

JUSTIFICATION

Le budget 2017 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement, lesquels ont pour but de préserver un cadre financier équilibré. Le montant des transferts centraux pour 2017 de l'arrondissement de Verdun se situe à 24 891 900 \$.

Or, ces transferts centraux ont été indexés de seulement 1 % comparativement à 2016 et s'avèrent donc insuffisants pour assumer la totalité des services offerts par l'arrondissement de Verdun à ses citoyens. En effet, les charges liées à la rémunération représentent 69,5 % des charges totales pour l'année 2017. Par conséquent, l'arrondissement doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité, et ce, afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Le budget pour le volet des revenus de source locale de l'arrondissement se situe à 1 755 900 \$. L'écart par rapport au budget 2016, soit de 25 200 \$ s'explique principalement par la décentralisation des budgets liés aux études de demande et par une diminution des revenus en raison des travaux requis à l'Auditorium.

La composition du revenu de taxation est le résultat de l'espace fiscal cédé par la Ville de Montréal et de la taxe de l'arrondissement pour les services qui correspondent à un montant total de 6 672 900 \$. La taxation locale pour l'arrondissement de Verdun est donc maintenue pour le budget de 2017. Signalons qu'un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2017-2019 sera déposé sous peu aux instances décisionnelles. Ainsi, ces revenus de taxation locale tiennent compte de la croissance immobilière prévue et de l'inflation estimée à 1,9 %.

Enfin, un montant de 964 300 \$ sera approprié à même le surplus des années passées. Le tout afin d'équilibrer le budget de 2017 et ainsi maintenir le niveau des services de proximité.

En ce qui a trait aux dépenses, les principaux écarts budgétaires entre l'année 2016 et 2017, soit - 3 198 200 \$ se résument comme suit :

Réforme de financement des arrondissements (- 3 344 300 \$)

- Poursuite de la mise en oeuvre de la RFA pour un montant de - 96 400 \$;
- Mise à jour des paramètres et impact suite au transfert d'activités pour un montant de 95 900 \$;
- Réforme de financement des arrondissements : centralisation des activités liées au matériel roulant et aux contrats de déneigement pour un montant de - 3 343 800 \$, soit :
 - Matériel roulant pour un montant total de - 2 325 600 \$ et 12 a-p;
 - Contrats de déneigement pour un montant de - 1 018 200 \$.

Modifications à la structure d'effectifs (masse salariale) (-142 000 \$)

- Poursuite de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre (PQMO) pour un montant de - 483 000 \$;
- Accroissement des coûts de main-d'oeuvre (l'application des conventions collectives) pour un montant de 341 000 \$.

Indexation des transferts centraux de 1 % pour un montant de 288 000 \$.

Il est à noter que les coûts d'exploitation occasionnés par l'ouverture du lieu de diffusion culturel prévue en septembre 2017 seront autofinancés par des revenus additionnels liés aux activités de ce nouveau complexe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'arrondissement présenté totalise 34 285 000 \$ pour le volet des dépenses et 1 755 900 \$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 24 891 900 \$, les revenus de taxation totalisent 6 672 900 \$ et une appropriation de surplus de 964 300 \$ est requise.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'arrondissement devra adopter un règlement de taxation pour un montant de 6 672 900 \$, soit pour l'espace fiscal et pour la taxe d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement de taxation pour l'année 2017 au CA du 6 décembre 2016.

Adoption du règlement de tarification pour l'année 2017 au CA du 6 décembre 2016 .

Adoption du règlement de délégation pour l'année 2017 au CA du 6 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-22

Alain LATRAVERSE
Préposé au soutien administratif

Annick DUCHESNE
Chef de la Division des ressources financières